

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Novembre 2020

L'an 2020 et le 5 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en session extraordinaire**, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

Présents : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : PERRIN Ingrid, SOLDERA Delphine, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, GOUGET Loïc, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTIN Yasmine à M. BARROY Rémi, M. BRISSOT Didier à M. KREZEL Eric

Excusé(s) : Mme MONIOT Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 03/11/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. GEOFFRIN Ludovic

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N°2
CHOIX RESTAURATION SCOLAIRE PÉRIODE COVID 19
TAXE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT 2021

réf : 074/2020 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Suite au transfert des travaux de protection de périmètre du captage de SAUVAGE-MAGNY à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de réintégrer au Budget Général les frais d'études avant de pouvoir les transférer.

En effet, cette étude du périmètre de protection du captage est du ressort de la compétence EAU (compte 2031) et doit être transférée à la Communauté d'Agglomération, mais avant transfert il est nécessaire de la réintégrer au compte 21531 du Budget de la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES

- Art. 21531 = 3 000€

RECETTES

- Art. 2031 = 3 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, le mouvement budgétaire ci-dessus.

A la majorité (pour : 7 contre : 6 abstentions : 1)

réf : 075/2020 : CHOIX RESTAURATION SCOLAIRE PÉRIODE COVID 19

Suite à l'annonce présidentielle du 29 octobre dernier, la Commune a informé les parents des élèves inscrits à la cantine scolaire que le Restaurant l'Entrelacs ne serait plus en mesure d'assurer les repas du midi à compter du 02 novembre en raison de sa fermeture temporaire.

Afin que les élèves puissent bénéficier d'un repas chaud et équilibré, plusieurs propositions ont été étudiées par les Membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de la **SARL Hervé PETIT**, Traiteur-Boucher, à LA PORTE DU DER.

La prestation proposée comprend une entrée, un plat chaud, une portion de fromage, un dessert et une bouteille d'eau pour un montant de **7,90€ par enfant**.

Le Conseil Municipal accepte les conditions financières de cette prestation facturée à la Commune et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du repas de cantine facturé aux Familles à 5,20€ par enfant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 076/2020 : TAXE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT 2021

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 10 octobre 2020 qui rappelle aux Communes dotées d'un document d'urbanisme applicable tel que PLUi, PLU ou POS, que la taxe d'aménagement communale est instaurée de plein droit au taux de 1%.

Pour mémoire, la taxe communale d'aménagement instaurée sur l'ensemble du territoire communal est de 1,5% depuis le 28 novembre 2014 (cf. délibérations n°095/2014 et n°114/2017).

Le Conseil Municipal est invité à définir le taux de cette taxe à compter de 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe **le taux de la taxe d'aménagement communale à 1,5% à compter 2021.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

PRÉSENTATION DU PROTOCOLE SANITAIRE SCOLAIRE :

Mesdames Aude NETO et Stéphanie BOURDON, Enseignantes de l'École Communale, sont venues présentées aux Membres du Conseil Municipal le protocole sanitaire et l'organisation du rythme scolaire avec les horaires décalés.

Afin de renforcer l'application du protocole sanitaire au sein de l'école, Madame Ingrid PERRIN, Conseillère Municipale, assure la désinfection des locaux pendant la pause méridienne, du lundi au vendredi.

Madame Delphine SOLDERA, Conseillère Municipale, propose de venir apporter son aide à partir de la semaine prochaine.

Les Enseignantes ont remercié la Municipalité pour les travaux effectués dans l'école pendant les vacances de la Toussaint.

Certaines fenêtres de l'étage ont été remplacées, les stores occultant ont été changés et le parquet de l'étage a été poncé et vitrifié par les Agents Communaux.

INFORMATIONS ET ÉCHANGES COVID 19 SUR LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal fait un tour de table pour savoir s'il y a des besoins de compléments d'informations suite à l'annonce présidentielle de fin octobre.

Monsieur Le Maire indique que la Commune a pris toutes les dispositions de précaution sur la période COVID, pour l'école (vu ci-dessus), pour les Agents Communaux, pour les Membres du Conseil Municipal. Ceci sur la base des directives du Préfet au fil des évolutions.

Comme lors du 1er confinement, des attestations de déplacement dérogatoire ont été mises à disposition des habitants dans le hall de la Mairie.

PROJET DÉFIBRILATEUR :

Monsieur Thibaut BELIN, Conseiller Municipal, propose de s'occuper de ce projet et

de demander des devis ainsi que de la documentation. Un point sera fait sur ce dossier lors d'une prochaine séance.

PROJET DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE - TRAME VERTE ET BLEUE :

Dans le cadre du projet de plantation Trame Verte et Bleue, Madame Julia D'ORCHYMONT, Médiatrice Nature de la Ligue de Protection des Oiseaux, informe la Commune que l'Entreprise DESANLIS a été retenue pour les travaux de création de mares et que ceux-ci s'effectueront courant de l'hiver.

Une visite de repérage est organisée le lundi 16 novembre à 13h30, en vue de préparer les travaux à réaliser sur le domaine communal d'ANGLUS.

Comme indiqué au début du lancement de ce projet, les aménagements sont financés à hauteur de 90 % par la Région Grand Est, 10% restant à la charge de la Commune.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020 :

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19, la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30 au Monuments aux Morts en présence exclusive de Membres du Conseil Municipal et d'un Porte-drapeau, avec maximum 6 personnes. Un dépôt de gerbe sera effectué à l'issue de la cérémonie.

RECONNAISSE ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les Communes de Haute-Marne ont reçu un formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols pour l'année 2020.

Les Habitants ayant subi des dommages immobiliers dus à la sécheresse 2020 sont priés de transmettre une copie de leur déclaration de sinistre faite auprès de leur Compagnie d'assurance à la Mairie dès que possible.

DOSSIER URBANISME - SCI DE LA CROISSETTE :

Suite à l'envoi d'un courriel de la SCI de la Croisette aux Membres du Conseil Municipal, dans lequel elle sollicite un recours gracieux, Monsieur Le Maire propose de faire une réunion de travail avec les Élus intéressés ce samedi 7 novembre à 10h00 à la Mairie.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 19/11/2020

Le Maire,
Eric KREZEL

